



Service Education Jeunesse Sports
Mairie de Montbrison
42600 MONTBRISON

Vol libre du Forez
C/O Yves ARCHER
Combe
2100 route de Saint-Anthème
42560 Margerie-Chantagret

Margerie-Chantagret
Le 22 avril 2024

Madame, Monsieur,

La pratique du parapente en vol pédagogique biplace (avec un moniteur et /ou un pilote bi placeur qualifié par la fédération française de vol libre est une activité dangereuse où la prise de risques est dépendante de l'aérologie, de la météorologie et de la compétence de l'encadrement.

Obligation légale d'information :

« C'est une activité dangereuse qui en cas d'accident peut entraîner la mort ou des séquelles graves ». Votre enfant sera encadré pendant les journées d'ACTIV'ETE 2024, par des pilotes qualifiés :
Yves ARCHER, Raphaël ROME, Olivier STACHOWIZ.

Couverts par une licence assurance en RC aérienne + biplace associatif et personne transportée.

La loi faisant obligation d'information du risque encouru, auprès des personnes concernées et responsables légaux.

Lors de la semaine parapente votre enfant pratiquera un vol pédagogique en parapente biplace avec l'un des pilotes cités, dans les conditions de sécurité les plus adaptées sur le site de vol libre de Job (63).

Les pilotes en concertation sont décideurs du déroulement des vols dans une attention particulière à la sécurité. En tant que chefs de bord ils sont décisionnels d'exercer un refus de vol en fonction des conditions aérologiques évaluées. Une anticipation de ces conditions météorologiques sera faite la veille des vols et le jour même. Si les conditions ne sont pas réunies ou trop aléatoires les vols seront reportés ou annulés sur décisions des pilotes.

Après avoir pris connaissance des risques encourus par mon fils, ma fille.....

J'autorise, Messieurs ARCHER, ROME, et STACHOWIZ, à faire voler mon enfant dans le cadre de cette activité. En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image j'autorise, je n'autorise pas (rayer la mention) ma fille, mon fils à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies prises dans le cadre de la présente. Les photographies pourront être exploitées et utilisées directement sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits.

Fait à le

Nom Prénom

Signature obligatoire des deux parents (ou représentants légaux justifiés) :

Père

Mère